Commune Le Pontet	Conseil municipal du 10 juin 2020	Feuillet n°

Présents : Yann BERGER, André DAZY, Bruno GERBIER, Françoise LESTRAT, Eugène MONTAY, Jeanne MONTAY, Jérôme PRODON, Yves GERBIER.

Excusés : sans objet.

Absents : Peggy COL, Christophe GUERMEUR, Nicolas VILLARD.

Mme Françoise LESTRAT a été nommée secrétaire de séance.

Début séance : 20h00

Délibération n° 01 06 2020 : Compte de gestion 2019
Monsieur André DAZY, premier adjoint, est nommé Président de séance pour la présentation du compte de gestion et du compte administratif.

Monsieur André DAZY présente le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, Monsieur COUSTEL et dont les résultats sont identiques au CA 2019 établi par le maire.

Le compte de gestion 2019 se présente de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES	55 623,66 €	205 857,18 €	261 480,84 €
DEPENSES	37 053,16 €	210 269,18 €	247 322,34 €
RESULTAT	18 570,50 € (en excédent)	4 412,00 € (en déficit)	14 158,50 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2018	91 774,36 €
Résultat de l'exercice 2019	14 158,50 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	105 932,86 €

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes opérations budgétaires,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur Christian COUSTEL, Receveur Municipal, visé et signé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve le compte de gestion 2019.

Vote : (8 pour).

Délibération n° 02 06 2020 : Compte administratif 2019

Le président de séance expose :
Hors de la présence de M. Eugène MONTAY, Monsieur André DAZY, Président de séance, expose que le vote du compte administratif 2019 laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 4 412,00 € et un excédent d'investissement de 18 570,50 €.

Le compte administratif 2019 se présente de la manière suivante :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
RECETTES	55 623,66 €	205 857,18 €	261 480,84 €
DEPENSES	37 053,16 €	210 269,18 €	247 322,34 €
RESULTAT	18 570,50 € (en excédent)	4 412,00 € (en déficit)	14 158,50 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2018	91 774,36 €
Résultat de l'exercice 2019	14 158,50 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	105 932,86 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve le compte administratif 2019.

Vote : 7 pour.

Délibération n° 03 06 2020 : Bail précaire pour le gîte du Petit Cucheron (montant du loyer)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'établir une convention d'occupation précaire pour le gîte du Petit Cucheron afin de faire face à la demande de logement en urgence d'une personne de la commune.

Le bail est établi pour une longue durée soit du 18/04/2020 au 31/07/2021 afin de permettre à cette personne de retrouver un logement décent.

L'indemnité d'occupation a été fixée comme suit :
- 200 € pour la période d'avril à septembre,
- 250 € pour la période d'octobre à mars (différence liée au chauffage).
- Et 86.67 € pour le mois d'avril 2020 (au prorata).

La caution a été fixée à 400 €.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :
- approuve la signature du bail précaire ainsi que le montant du loyer.

Vote : 6 pour - 2 contre.

Convention avec le syndicat des eaux de La Rochette
Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention avec le Syndicat des Eaux.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, demande que cet objet soit retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil afin que le dossier puisse être étudié de manière plus approfondie.

Travaux forestiers 2020

Cet objet a déjà été débattu au mois de décembre 2019.

Délibération n° 04 06 2020 : Subvention Régul' Matous

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'association Régul'Matous.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 € à l'association Régul'Matous.

Vote : 8 pour.

Délibération n° 05 06 2020 : Mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition du Centre de Gestion pour le mandatement de ce dernier afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve le mandatement du centre de gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Vote : 8 pour.

DIVERS :

Délibération n° 06 06 2020 : Mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine du risque statutaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition du Centre de Gestion pour le mandatement de ce dernier afin de conclure une convention de participation dans le domaine du risque statutaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- approuve le mandatement du centre de gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine du risque statutaire.

Vote : 8 pour.

Délibération n° 07 06 2020 : Recensement de la population – désignation du coordonnateur.

Le recensement de la commune aura lieu entre le 21/01 et le 20/02/2021. La préparation de celui-ci commence dès à présent avec des dates à respecter.

Ainsi avant le 30/06/2020, la commune doit :

1) Désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Cet agent sera désigné par arrêté municipal avant le 30/08/2020.
2) Donner des informations sur l'outil spécifique de suivi OMER pour le bon déroulement des opérations (informations relatives à la mairie, modalités de livraison des imprimés)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de désigner M. André DAZY, premier adjoint, en tant que coordonnateur communal et d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints à donner des informations pour alimenter l'outil de gestion des opérations.

Vote : 8 pour.

Information contrat agent technique :

Au 06/05/2020, l'agent technique de la commune a quitté ses fonctions. L'agent a été remplacé le même jour par un agent contractuel en contrat à durée déterminée du 06/05/2020 au 31/10/2020.

Fin de séance : 21h30.

Commune Le Pontet	Conseil municipal du 10 juin 2020	Feuillet n°

Présents : Yann BERGER, André DAZY, Christophe GUERMEUR Françoise LESTRAT, Eugène MONTAY, Jeanne MONTAY, Jérôme PRODON, Yves GERBIER.
Absents : Bruno GERBIER, Peggy COL, Nicolas VILLARD.

Fin de séance : 21H30.

Yann BERGER		Françoise LESTRAT	
Peggy COL	Absente	Eugène MONTAY	
André DAZY		Jeanne MONTAY	J Montay
Bruno GERBIER		Jérôme PRODON	
Yves GERBIER		Nicolas VILLARD	Absent
Christophe GUERMEUR	Absent	-	-